



Envoyé en préfecture le 17/06/2020
 Reçu en préfecture le 17/06/2020
 Affiché le 17/06/2020
 ID : 971-219711116-20200606-M20200326-DE

N°d'affichage : /SEC/2020/...
COMMUNE DE DESHAIES
 Conseil Municipal du 06 Juin 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	19
Suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	00
Abstention :	00

Certifiée exécutoire par la Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
 Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 06 Juin, suite à la convocation du 26 Mai, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (*arrivée à 10h10*), OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} adjoint*), GOUBIN Fred, MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET (*née SORIMOUTOU*) Odette, MATHIASIN Max (*arrivé à 09h43*), GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France (Conseillers municipaux).

Absents excusés : APPOLINAIRE Lionel (*procuration à OPET Ghislaine*) (conseiller municipal), GAMIETTE Myonnette (*procuration à BARRE Augustina*) (Conseillère municipale).

Sont absents : MANIOC Alain (*3ème adjoint*), CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 06 Juin 2020
 Le Maire

 Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

ADOPTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES PRESTATIONS DIVERSES POUR L'ANNÉE 2020-2021

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que les affaires proposées à savoir, l'adoption des tarifs de la restauration scolaire et des prestations diverses, du livret d'accueils périscolaires et extrascolaires et le projet PEDT portent sur la préparation de l'année scolaire 2020-2021.

Elles ont pour objectif de clarifier les relations administration-administrés concernant la restauration scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire.

Il va sans dire que dans un contexte de crise sanitaire Covid-19 et des incertitudes associées, les affaires proposées devront s'ajuster en cas de besoin.

Il s'agit de partir d'une base de relation normale et habituelle avec les parents afin de pouvoir démarrer la période des inscriptions à la restauration courant juin.



N°d'affichage : /SEC/2020/...
COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 06 Juin 2020

Il conviendra d'adapter ces propositions s'il s'avérait nécessaire, le risque étant de se retrouver dans une nouvelle organisation pédagogique des écoles à la rentrée de septembre ou en cours d'année scolaire : changement des horaires des établissements scolaires, accueil des élèves en petit groupe ...

En résumé, nous partons du postulat que l'école reprendra normalement à la rentrée de septembre avec les mêmes horaires, avec le service restauration scolaire à l'interclasse, et avec les accueils du périscolaire du matin et du soir.

LES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

A Deshaies, le rythme scolaire s'organise sur quatre jours de classe et donc un service de la restauration scolaire sur quatre jours.

Pour cette année 2020-2021, le Maire propose le maintien des cotisations journalières de restauration scolaire compte tenu du contexte de crise actuelle et des incertitudes.

Les tarifs proposés sont applicables de septembre 2020 à août 2021.

COTISATIONS DE RESTAURATION SCOLAIRE EN PRIMAIRE

Tranches de revenus des parents (Quotients Familiaux)	COTISATIONS 2018/2019		COTISATIONS 2019/2020		COTISATIONS 2020/2021	
	Cotisations mensuelles	Bases journalières	Cotisations mensuelles	Bases journalières	Cotisations mensuelles	Bases journalières
T1 : 0 à 304,9€	25€	1,83€	25€	1,87€	25€	1,87€
T2 : 304,91 à 381,12€	31€	2,29€	31€	2,34€	31€	2,34€
T3 : 381,13 à 601,00€	35€	2,58 €	35€	2,63 €	35€	2,63 €
T4 : 601,01€ et plus	37€	2,76 €	38€	2,82 €	38€	2,82 €

Sur 135 jours de restauration sur l'année scolaire (10 mois de classe), le multiplicateur est de 13,5 pour 4 jours de restauration par semaine d'où les cotisations mensuelles 2020/2021 arrondies précédentes (Multipliateur*base journalière). Toutefois, dans le cas de figure de crise à la rentrée ou en cours d'année scolaire un tarif unique pourrait être proposé aux enfants inscrits à la cantine qui souhaitent bénéficier d'un panier-repas à emporter : Tarif : 2€ par repas.

AUTRES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

TARIFS DES REMBOURSEMENTS	Tranche	Année scolaire 2020/2021
Tarifs de déduction par jour d'absence de l'élève en fonction de la tranche de revenu des parents	T1	1,68 €
	T2	2,11 €
	T3	2,37 €
	T4	2,54 €



N°d'affichage : /SEC/2020/..../

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 06 Juin 2020

AUTRES TARIFS :	Tarifs
Le tarif spécifique englobant uniquement les frais de surveillance-animation pour les enfants qui bénéficient du panier repas préparé par les parents en cas d'allergies sévères et de régimes alimentaires particuliers :	1,50€ par jour
Tarif dépannage (repas occasionnels pour les enfants scolarisés et non-inscrits à la restauration scolaire)	3,00€ par repas
Tarifs pour les Accueils de loisirs de Deshaies :	
Repas	3,00€
Goûters	0,50€
Transport	4,00€
Tarifs pour les Accueils de loisirs extérieurs :	
Repas	4,50€
Goûters	0,50€
Transport	15,00€
Les frais de dossier	12€ par famille

I- LES TARIFS DES REPAS OCCASIONNELS

(APPLICABLES DE SEPTEMBRE 2020 A AOUT 2021)

Les tarifs varient en fonction des choix opérés de menus, de cocktails ; en fonction des conventions de partenariat et de la livraison des repas.

PRESTATIONS REPAS/COCKTAILS :

Entrées simples	1,25 €
Entrées avec garniture	2,00 €
Desserts simples (ex : coupelles...)	1,25 €
Desserts transformés (ex : salade de fruits...)	2,00 €
Accompagnements	2,50 €
Viandes/poissons :	4,00€ à 7,00€
<i>Le prix varie en fonction du prix au kilogramme du marché :</i>	
≤ 5€/Kg	
] 5€ - 7€]	4,00 €
> 7€	5,00 €
	7,00 €
Conditionnement en barquette	0,5 €/ barquette



Envoyé en préfecture le 17/06/2020
Reçu en préfecture le 17/06/2020
Affiché le 17/06/2020
ID : 971-219711116-20200606-M20200326-DE

N°d'affichage : /SEC/2020/...
COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 06 Juin 2020

Cocktails :	
<i>Petits fours sucrés</i>	0,60 €
<i>Petits fours salés</i>	0,40 €
Caution pour la mise à disposition du matériel (containers et bacs)	300,00 €
TRANSPORT/ livraison des repas	
Prix varie en fonction du kilométrage (la distance) selon la formule suivante :	0,601€/Km (dX0,631€)
<i>distance X (barème kilométrique véhicule 5CV et frais de carburant en vigueur)</i>	
<i>Exemples :</i>	
<i>Deshaies/ Deshaies (5km*2*0,631€=6,31€)</i>	
<i>Deshaies/Sainte-Rose (17km*2*0,631€=21,45€)</i>	
<i>Deshaies/Pointe-Noire (14km*2*0,631€=17,67€)</i>	
<i>Deshaies/Lamentin (27km*2*0,631€=34,07€)</i>	
<i>Deshaies/Bouillante (30km*2*0,631€=37,86€)</i>	

PRIX DU REPAS SI CONVENTION DE PARTENARIAT :

Les associations, les établissements publics (tels que les collèges, lycées, caisses des écoles), les équipes pédagogiques des écoles peuvent conventionner avec la collectivité ainsi que le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) pour le portage de repas à domicile aux personnes âgées.

Dans ces conditions les tarifs des repas occasionnels sont :

Associations, établissements publics, enseignants	8,00 € le repas
Agents communaux	7,00 € le repas
Portage de repas à domicile	7,00 € le repas dont
<i>Part CCAS</i>	3,00 €
<i>Part Personnes âgées</i>	4,00 €

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Les containers et bacs gastronomes peuvent être mis à disposition occasionnellement moyennant un coût d'usage.

Containers	50,00 € par container
Bacs gastronomes	10,00 € par bac
Caution	300,00€

DELIBERATION n° 26
N° d'Inscription au Registre

-20 / 03 / 26



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020

ID : 971-219711116-20200606-M20200326-DE

SLO

N°d'affichage : /SEC/2020/./..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 06 Juin 2020

II- AUTRE TARIF

Remise accordée aux agents communaux de Deshaies pour l'inscription de leurs enfants aux accueils de loisirs organisés par la Collectivité	50,00€ par enfant/ an
--	-----------------------

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et notamment son article 147 ; VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L212-4 et R531-52 et 53 relatifs aux tarifs de la restauration scolaire pour les enfants de l'enseignement public ;

Vu la délibération n°19/07/117 Conseil Municipal portant rétrocession à l'établissement Mairie de DESHAIES la gestion de restauration scolaire, vie scolaire et Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vu la délibération n°2019/05/01 du conseil d'administration portant adoption du projet de remunicipalisation de la caisse des écoles

DECIDE à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : D'ADOPTER les tarifs de la restauration et des prestations diverses

Article 2 : DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant

Deshaies, le 06 Juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC